

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Giratoire Georges Pompidou - Régulation du trafic par feux - Convention à conclure entre la Ville et l'État

M. Gervais au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La mise en service de la Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo) modifie substantiellement les circulations sur le giratoire Georges Pompidou, échangeur du secteur Toison d'Or / Valmy, au niveau de la jonction entre la rocade Est et la LiNo.

L'opération LiNo prévoyait une régulation des trafics afin de limiter l'impact sur les voies courantes de la RN 274 des remontées de files aux bretelles de sortie de la rocade Est à l'approche du giratoire Georges Pompidou.

Au titre du pouvoir de police de la circulation en agglomération de la Ville, il est proposé de mettre en place une régulation plus complète du trafic par feux sur l'ensemble du giratoire ainsi qu'un cheminement piéton destiné à protéger les traversées sur les bretelles et sorties de la RN 274.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux seront confiées aux services techniques de la Ville.

Cet aménagement, dont l'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à 400 000 € H.T., se substitue partiellement à la régulation du trafic prévue dans le cadre de l'opération LiNo. Il permettra notamment de limiter les remontées de files sur les bretelles de sortie de la rocade Est et de la LiNo.

L'État, dans le cadre de l'opération LiNo, prendra en charge financièrement pour un montant forfaitaire de 250 000 € correspondant à la seule partie en lien direct avec ces travaux, les circulations d'entrée et de sortie sur la RN 274.

La conclusion d'une convention de financement entre la Ville et l'Etat est nécessaire.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le projet relatif aux travaux à réaliser pour la régulation du trafic par feux du giratoire Georges Pompidou ;
- 2 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et l'Etat, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre : 13